

Loi approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2025 (13814)

du 19 juin 2026

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du
22 septembre 2017;
vu le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour
l'année 2025;
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de
Genève (HUG) du 30 mars 2026,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour
l'année 2025 est approuvé.